

Etaient présents : Mmes MARQUES DE OLIVEIRA Delphine, MORIOT Eliane, PRYMAS Marie, POPOFF Jocelyne, REGRAIN VAYSSE Martine, SCHATZ Christiane, MM. AUTOURDE Eric, DELHOUME Jean-Philippe, DUCHALET Jérôme, GUERARD Bruno, SIODLAK Daniel, VIRLOGEUX Christophe  
Arrivée de M Nathan MATHIOU à 18h12.

Etaient absents excusés : M. Jean Pierre DURAND, M Laurent CRETAUD

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal. Adoptées à l'unanimité.

## **DELIBERATIONS**

### **DELIB2021/20 : Modification de statuts –Etablissement « les Coupances »**

M le Maire informe les élus que suite à la nouvelle dénomination du Syndicat Intercommunal pour personnes âgées : résidence autonomie « les Coupances » dont le siège est 2 impasse du Tranchepied-« Résidence les Coupances »-03410 Domérat, il convient de mettre à jour les statuts. Il propose de valider les nouveaux statuts avec la nouvelle dénomination. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, le changement de statuts de la résidence autonomie « les Coupances ».

### **DELIB2021/21 : Modifications des statuts-Communauté de communes Val de Cher :**

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val de Cher du 14 avril 2021 portant modification statutaire,

M le Maire indique que le conseil communautaire, réuni le 14 avril 2021, a procédé à mise à jour des statuts de la Communauté de communes du Val de Cher

Les modifications adoptées par le Conseil communautaire sont les suivantes :

- A l'article 5, la composition du bureau est ainsi énoncée :

Le bureau sera composé d'un président, des vice-présidents, des maires des communes membres, y compris les maires délégués des communes nouvelles, et d'un membre élu.

- A l'article 6 :

\*la compétence « manifestations sportives et culturelles : soutien financier aux manifestations qui suivent : organisation et financement de la semaine du goût, organisation et financement du Téléthon, organisation et financement au maximum deux fois par an dans chacune des communes de manifestations culturelles dès lors que celles-ci s'adressent à l'ensemble de la population » est remplacée par la compétence :

« Soutien aux manifestations culturelles et sportives ouvertes à l'ensemble de la population et accueillant des groupes ou des intervenants extérieurs au département ».

La formulation proposée est moins limitative qu'une liste mais réserve l'intervention intercommunale à des manifestations d'une certaine envergure.

-Les chapitres « compétences optionnelles » et « compétences supplémentaires » sont réunis sous le seul titre « compétences supplémentaires », la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 ayant supprimé la catégorie des « compétences optionnelles ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, les modifications statutaires de Communauté de Communes Val de Cher.

### **DELIB2021/22 : Tarif repas –cantine scolaire-Année scolaire 2021/22**

Compte tenu de l'augmentation générale des matières premières, Madame Marie Prymas, adjointe aux affaires scolaires et péri-scolaires informe les élus qu'il convient d'augmenter le tarif du repas des enfants à la cantine à partir du 01/09/2021. Elle rappelle que le prix actuel du repas enfant est de 2€50. Elle propose de fixer le prix du repas enfant à 2€60. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le nouveau tarif proposé à compter du 01/09/2021.

### **DELIB2021/23 : Vente de terrains**

Monsieur le Maire informe les élus qu'afin de permettre d'engager des recettes, la commune est propriétaire de terrains qu'il propose de mettre à la vente :

Les parcelles concernées sont :

- ZI n°119B, ZI n°124 et ZI n°128 situées rue du Moulin
- ZK n°253 située rue Saint Hippolyte

- AL n°255 située rue Saint Hippolyte
- ZI n°165 située aux Grands Bernards
- AM n°351 située rue Saint Hippolyte

M le Maire rappelle aux élus que les prix de vente ne sont pas soumis à l'estimation des services des Domaines car la commune est constituée de moins de 2 000 habitants. Les prix seront fixés en fonction de l'offre. Il propose de nommer M. Daniel SIODLAK, pour entreprendre les démarches nécessaires à la vente de ces terrains (publicité, analyse des offres...). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (12 POUR, 1 ABSTENTION), approuve la mise en vente des terrains sus nommés et la désignation de M Daniel SIODLAK en charge des modalités de vente.

#### **DELIB2021/24 : Tarif de location salle omnisport :**

M. Christophe Virlogeux, adjoint à la Vie Associative, propose de revoir le tarif de location de la salle omnisport comme suit, à partir du 01/06/2021, suite à l'installation de la climatisation :

<b><u>Location de la salle de judo en parquet</u></b>	
Résident de la Commune	
- Une journée	250 €
- Deux jours	400 €
Résident extérieur	
- Une journée	400 €
- Deux jours	600 €
Caution	1500 €

Les autres tarifs restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (12 POUR, 1 ABSTENTION), approuve la nouvelle tarification proposée et la mise en place de ce tarif à partir du 01/06/2021.

#### **DELIB2021/25 : Installation d'un système de vidéoprotection**

M. le Maire informe les élus qu'une demande d'installation d'un système de vidéo protection a été réalisée auprès de la Préfecture. Pour rappel, ce projet concerne la proximité de la salle omnisport et du futur citystade et aire de jeux.

M le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

Origine	Montants	%
ETAT	2 727	30
AURA	4 546	50
TOTAL AIDES	7 273	80
FONDS PROPRES	1 819	20
TOTAL	9092	100

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement proposé et charge M le Maire de demander les subventions auprès de l'Etat et la Région Auvergne Rhône Alpes.

#### **DELIB2021/26 : Dénomination chemin des Terres Rouges**

M le Maire informe les élus qu'au lieu dit Les Terres Rouges, le chemin appartient en partie à la commune de Saint Victor et l'autre à Vaux. La partie du chemin appartenant à Saint Victor se nomme chemin des Enchaumes. La partie qui appartient à Vaux n'a pas de dénomination spécifique. Afin d'harmoniser et permettre aux habitants une cohérence d'adresse, M le Maire propose de dénommer la partie du chemin appartenant à la commune de Vaux, chemin des Enchaumes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination du chemin situé aux Terres Rouges, chemin des Enchaumes.

#### **DELIB2021/27 : Budget COMMUNE-Décision modificative n°01/2021**

M. le Maire informe les élus qu'une décision modificative budgétaire doit être délibérée sur le chapitre 20 qui est en dépassement. Ce dépassement est lié au paiement d'une facture d'honoraires dans le cadre de la réhabilitation de l'auberge.

M le maire propose le virement de crédit suivant :

DEPENSES	Montant
2031-Frais d'études	+ 219
2313-Constructions	-219
TOTAL	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative proposée.

Séance levée à 19h30